

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 055-265500314-20260212-2026\_01-DE



10/02/2026

# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

Centre Communal d'Action Sociale

Ville de  
**Commercy**



## Table des matières

1. La situation financière du CCAS.....	4
1.1. Fonctionnement.....	4
1.2. Investissement .....	6
2. Les orientations budgétaires du CCAS pour 2026 .....	7
2.1. Fonctionnement.....	7
2.1.1. Les recettes .....	7
2.1.2. Les dépenses .....	8
2.2. Investissement .....	9

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape. Le débat lancé à partir de ce rapport est une obligation légale. Il doit se dérouler dans les dix semaines, précédents l'examen du budget primitif.

Ce débat a été instauré pour répondre à 3 objectifs principaux :

- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la structure ;
- présenter les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Ainsi les membres du conseil d'administration ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

**Le vote du budget primitif 2026 du  
Centre Communal d'Action Sociale est fixé  
le mardi 10 mars 2026**

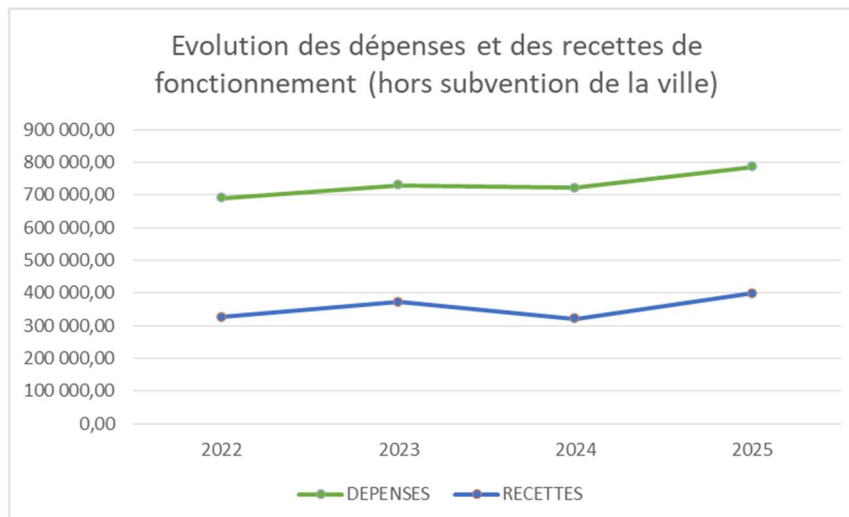
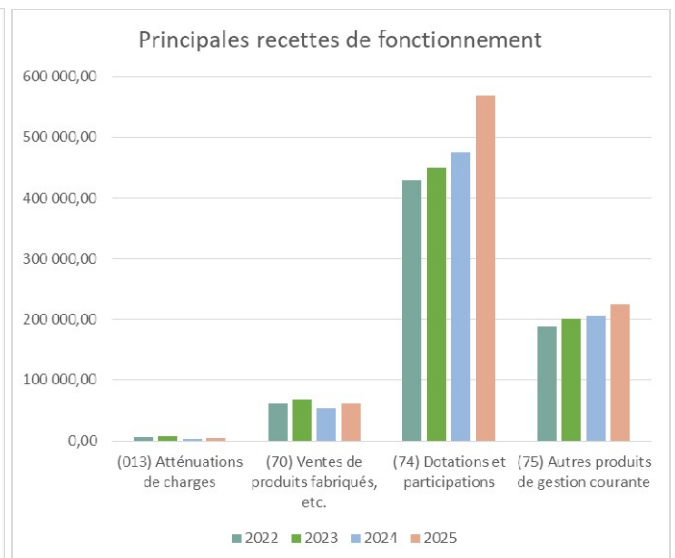
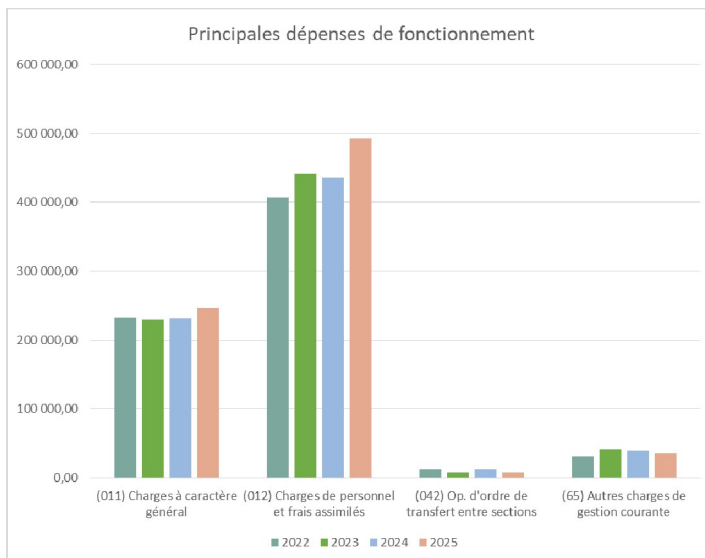
## 1. La situation financière du CCAS

La présentation rétrospective exposée ci-après est réalisée sur les années 2022 à 2025. Il est précisé que le compte financier unique 2025 n'étant pas encore validé, les données 2025 sont provisoires.

### 1.1. Fonctionnement

#### Présentation générale de l'exécution budgétaire de 2022 à 2025

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	2022	2023	2024	2025	Chapitre	2022	2023	2024	2025
(011) Charges à caractère général	233 397,44	229 387,16	232 372,21	246 839,18	(002) Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
(012) Charges de personnel et frais assimilés	407 726,81	441 087,20	435 472,67	493 197,61	(013) Atténuations de charges	6 064,48	7 823,78	2 933,55	4 038,60
(022) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	294,17	294,17	294,17	166,67
(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	12 215,04	8 223,23	12 215,22	8 524,00	(70) Ventes de produits fabriqués, etc.	62 279,14	68 372,28	53 268,19	62 893,04
(65) Autres charges de gestion courante	31 761,41	41 721,02	40 170,73	35 475,27	(74) Dotations et participations	428 916,10	450 554,09	475 019,19	568 832,35
(67) Charges exceptionnelles	0,00	477,00	0,00	763,85	(75) Autres produits de gestion courante	188 396,84	200 695,17	204 950,60	225 357,94
(68) Dotations provisions (semi-budgétaires)	4 800,00	9 755,50	1 240,00	720,00	(77) Produits exceptionnels	262,97	3 853,58	0,00	351,38
<b>Totaux</b>	<b>689 900,70</b>	<b>730 651,11</b>	<b>721 470,83</b>	<b>785 519,91</b>	<b>Totaux</b>	<b>686 213,70</b>	<b>731 593,07</b>	<b>736 465,70</b>	<b>861 639,98</b>
Résultat de l'exercice						-3 687,00	941,96	14 994,87	76 120,07
Report résultat N-1						68 564,82	64 877,82	65 819,78	80 814,65
<b>Résultat de clôture</b>						<b>64 877,82</b>	<b>65 819,78</b>	<b>80 814,65</b>	<b>156 934,72</b>



Les charges à caractère général ont légèrement diminué en 2023 (- 1,7%) puis augmenté de 1,3% en 2024 et de 6% en 2025. Cette hausse s'explique notamment par la réalisation d'une analyse des besoins sociaux et d'un audit des risques psycho-sociaux.

Après avoir progressé de 8,2% en 2023 puis diminué de 1,3% en 2024, les charges de personnel ont nettement augmenté en 2025 (+ 13%), et ce en raison de l'absence prolongée d'un agent et de son remplacement.

Enfin, les autres charges de gestion ont fortement progressé jusqu'à 2023 (+ 89%) en raison d'une augmentation des familles aidées par l'épicerie sociale et suite à la période Covid. En 2025, les aides apportées sont en baisse par rapport à 2024 (- 11,7%).

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 10% en 2025 par rapport à 2024.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement (hors subvention de la commune), après une forte diminution en 2024 (- 14%), on peut constater qu'elles augmentent nettement en 2025 avec une évolution de 24%. La baisse de 2024 est toutefois à nuancer. En effet, le solde 2023 ainsi que l'intégralité de la participation du Département dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA (soit 20 K€) n'ont pas été perçus au 31/12/2024 et, au titre de 2024, n'ont pas été rattachés comptablement.

Sur la période 2022-2025, l'évolution des recettes suit globalement celle des dépenses. En 2025, le CCAS dégagerait un excédent d'exercice de 76 K€.

#### Détail des dotations, subventions et participations

Organisme	Libellé	2022	2023	2024	2025
Etat	Subvention - Epicerie Sociale (74718/428)	12 400,00	22 556,00	22 000,00	22 000,00
	Subvention - Point Conseil Budget (74718/020)	15 000,00	18 132,00	16 854,00	16 854,00
	Participation CUI (74718/4238)	8 866,10	5 808,42	5 606,97	0,00
CD 55	Participation aux actions de l'épicerie sociale (7473/428)	14 700,00	15 367,50	19 980,00	13 230,00
	Forfait autonomie (CPOM) (7473/4238)	13 675,00	10 710,00	11 382,00	12 093,00
	Suivi bénéficiaires RSA (7473/020)	6 187,50	18 562,50	-16 200,00	39 375,00
Autres	Participation ARS - Ateliers culinaires	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>70 828,60</b>	<b>91 136,42</b>	<b>59 622,97</b>	<b>106 552,00</b>
Ville de Commercy	Subvention d'équilibre	360 000,00	359 417,67	415 396,22	462 280,35

En 2024, on observe une baisse des dotations, subventions et participations reçues (- 35%). Comme indiqué précédemment, la participation du Département dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA pour le solde 2023 (6 750 €) et pour 2024 (13 500 €) n'a pas été encaissée au 31/12/2024. La somme de - 16 200 € mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond au rattachement de cette participation du Département (solde 2022 et participation 2023). La participation du Département de 39 K€ correspond à la participation due au titre de 2024 et 2025, ce qui explique l'écart important entre les deux exercices.

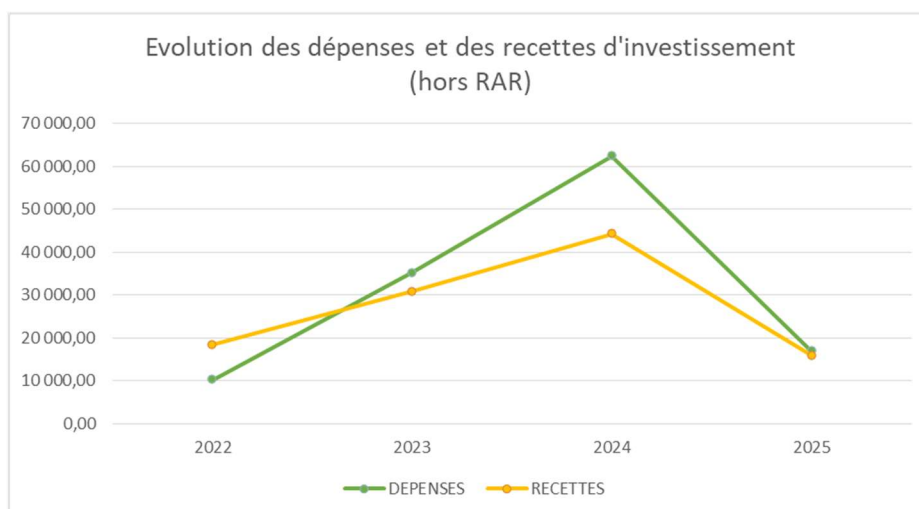
Les subventions et participations de l'Etat sont moins importantes en 2025 suite à la fin des contrats aidés pour lesquels une participation était perçue jusqu'en 2024.

Concernant la subvention d'équilibre de la commune, elle est abondée de 55 K€ en 2024 puis de 46 K€ en 2025. Ces augmentations ont permis au CCAS de faire face à la hausse de certaines de ses dépenses de fonctionnement et plus particulièrement de ses charges de personnel.

## 1.2. Investissement

### Présentation générale de l'exécution budgétaire de 2022 à 2025

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	2022	2023	2024	2025	Chapitre	2022	2023	2024	2025
(020) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	294,17	294,17	294,17	166,67	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	12 215,04	8 223,23	12 215,22	8 524,00
(16) Emprunts et dettes assimilées	3 872,04	3 253,33	5 646,52	2 887,18	(10) Dotations, fonds divers et réserves	2 313,00	1 070,92	1 004,12	4 309,56
(20) Immo. incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	(13) Subventions d'investissement	0,00	16 824,87	24 537,60	0,00
(21) Immobilisations corporelles	6 121,16	31 594,65	56 459,58	13 881,17	(16) Emprunts et dettes assimilées	3 929,39	4 654,49	6 481,53	3 068,02
<b>Sous-totaux</b>	<b>10 287,37</b>	<b>35 142,15</b>	<b>62 400,27</b>	<b>16 935,02</b>	<b>Sous-totaux</b>	<b>18 457,43</b>	<b>30 773,51</b>	<b>44 238,47</b>	<b>15 901,58</b>
RAR	2 149,00	29 551,63	140,00	25 689,00	RAR	0,00	36 806,41	0,00	12 268,00
<b>Totaux</b>	<b>12 436,37</b>	<b>64 693,78</b>	<b>62 540,27</b>	<b>42 624,02</b>	<b>Totaux</b>	<b>18 457,43</b>	<b>67 579,92</b>	<b>44 238,47</b>	<b>28 169,58</b>
Résultat de l'exercice					8 170,06				
Report résultat N-1					63 150,95				
<b>Résultat de clôture (hors RAR)</b>					<b>71 321,01</b>				
Résultat de clôture					69 172,01				
					74 207,15				
					48 650,57				
					34 336,13				



En 2022, peu de dépenses ont été réalisées alors que la dotation aux amortissements a encore progressé. Ainsi, le CCAS parvient à dégager un excédent d'investissement sur cet exercice.

En 2023, on constate une forte augmentation des dépenses réelles d'investissement (+ 250%) liées principalement à la rénovation et la modernisation de la résidence autonomie. Les recettes réelles d'investissement suivent également une pente ascendante avec un bond de + 261% (subvention de la CARSAT pour l'achat de mobilier et les travaux de rénovation de la RATC).

En 2024, les dépenses d'investissement continuent de progresser avec une évolution de 78% par rapport à 2023. Les recettes d'investissement suivent la même tendance mais dans une moindre proportion (+ 42%).

En 2025, on observe, hors RAR, un ralentissement des investissements ainsi qu'une baisse des recettes générant un déficit d'exercice de 1 033 € sur la section.

Les principaux projets réalisés de 2022 à 2025 sont les suivants :

- Acquisition de mobilier pour la résidence autonomie ;
- Installation d'un contrôle d'accès à la résidence autonomie ;
- Acquisition d'un conteneur isotherme pour la résidence autonomie ;
- Réalisation de travaux de rénovation de la résidence autonomie (peinture, main-courante, etc.) ;
- Acquisition de boîtes aux lettres pour la résidence autonomie ;
- Acquisition de matériels informatique et de téléphonie pour les services administratifs.

## 2. Les orientations budgétaires du CCAS pour 2026

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte caractérisé par de fortes incertitudes. Les évolutions du cadre national, les tensions pesant sur les ressources des collectivités ainsi que les exigences de maîtrise de la dépense publique imposent une gestion financière à la fois rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir. Dans ce cadre, le CCAS entend maintenir une trajectoire financière équilibrée, permettant de maintenir la qualité du service public rendu. Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent ainsi dans la continuité des engagements antérieurs, tout en intégrant les adaptations nécessaires aux évolutions conjoncturelles et réglementaires.

### 2.1. Fonctionnement

#### 2.1.1. Les recettes

##### Les produits des services

Les produits des services regroupent les prestations de repas de la résidence autonomie ainsi que la participation des familles à l'épicerie sociale.

Une réflexion sur l'évolution des tarifs des repas de la résidence autonomie sera menée en fonction de l'évolution du coût des repas supporté par le CCAS. Les produits issus de cette prestation sont donc amenés à évoluer à la hausse en 2026 sous réserve d'un nombre d'usagers constant.

Le dispositif des référents d'accompagnement des bénéficiaires du RSA déployé par le Département ayant pris fin au 31/12/2025, une perte de recettes de 58 K€ en moyenne est à prendre en compte. Néanmoins, du personnel du CCAS pourrait être mis à disposition du Département en cours d'année 2026, ce qui entraînera une refacturation des rémunérations correspondantes et donc une recette pour le CCAS.

##### Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations devraient se stabiliser en 2026 autour de 80 K€. Pour mémoire, aucun contrat aidé n'étant en cours à ce jour, aucune aide de l'Etat ne sera prévue au budget 2026 à ce titre.

Les recettes qui ne seraient pas notifiées avant le vote du budget feront l'objet d'éventuels ajustements en cours d'année par le biais de décisions modificatives.

Quant à la subvention de la commune, elle sera définie en fonction du besoin nécessaire à l'équilibre budgétaire du CCAS et son montant pourra être révisé en cours d'année.

### Les autres produits

Les autres produits sont constitués des redevances et charges facturées aux résidents de la résidence autonomie. Le taux d'occupation moyen de la résidence en 2025 est de 91%, les recettes correspondantes devraient donc globalement être stables en 2026.

### *2.1.2. Les dépenses*

#### Les charges à caractère général

Les charges à caractère général du CCAS devrait progresser compte tenu notamment d'une inflation prévisionnelle estimée entre 1,2% et 1,5%. La hausse de ces dernières sera plafonnée à + 1,5%.

#### Les charges de personnel

Les charges de personnel devraient augmenter de 11% en 2026. En effet, elles sont évaluées à 550 K€ en raison des éléments suivants :

- Mise en place d'une participation à la prévoyance et à la mutuelle des agents ;
- Revalorisation du CIA (Complément Indiciaire Annuel) ;
- Régularisation de traitement sur 5 mois ;
- Prévision du remplacement d'un agent absent de manière prolongée ;
- Traitement sur l'année entière de l'agent de direction recruté en 2025 ;
- Hausse de 3 points du taux CNRACL. Pour mémoire, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. En 2026, le taux de contribution employeur est de 37,65%.

#### Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante regroupent essentiellement les dépenses de secours apportées aux usagers ainsi que les subventions aux associations.

L'enveloppe de 32 K€ inscrite en 2025 pour les dépenses de secours sera reconduite en 2026.

Concernant les subventions au profit des associations, chaque dossier déposé sera étudié afin de vérifier que les projets répondent bien aux critères d'attribution définis par le Conseil d'Administration. L'objectif en 2026 reste de continuer à soutenir le tissu associatif tout en tenant compte des capacités financières du CCAS mais aussi de celles des associations. L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations sera minorée en 2026 compte tenu d'un rattrapage 2024 effectué sur l'exercice 2025.

## Les charges financières

Le CCAS n'a aucun emprunt en cours ou à venir, aucune charge financière n'est donc à prévoir.

## 2.2. Investissement

Les travaux de rénovation de la résidence autonomie n'ayant pu être terminés intégralement en 2025, ils sont prolongés en 2026. D'autres projets sont par ailleurs envisagés portant ainsi l'enveloppe à prévoir en 2026 à 30 K€.

Ces projets seront en grande partie autofinancés et pour certains, feront l'objet de demandes de financement auprès des partenaires du CCAS.

### Détail des projets envisagés en 2026

Objet	Service	Montant de la dépense	Subvention
Rénovation de l'appartement de conciergerie	RATC	15 000,00	A l'étude
Installation d'une clôture	RATC	7 000,00	0,00
Rénovation du sol de l'appartement 23	RATC	1 500,00	0,00
Mobilier de bureau (prévention)	Services administratifs	2 200,00	0,00
Matériel de bureau	Services administratifs	300,00	0,00
Matériel informatique	Services administratifs	3 000,00	0,00
Téléphonie	Services administratifs	1 000,00	0,00
<b>TOTAUX</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>